



COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCORD HANDICAP LEROY MERLIN : POISSON D'AVRIL ?

Fleuron de la galaxie Mulliez, LEROY MERLIN prône « *l'Humain au cœur de l'entreprise* »... à condition d'être valide et non syndiqué à la FEC-FO.

Dans son accord Handicap version 2024, l'enseigne de bricolage annonce que les travailleurs handicapés « *bénéficieront de l'aménagement individuel de leur poste de travail afin de garantir leur maintien dans l'emploi* ».

Mais tel un abonnement sportif éphémère souscrit en début d'année, adieu résolutions ! Ces belles intentions volent déjà en éclat sur le magasin de Tours qui s'active au licenciement de notre camarade Thierry, Délégué syndical FEC-FO du magasin avec plus de 30 ans d'ancienneté à son actif.

Il semblerait que les préconisations d'aménagement de la médecine du travail soient insurmontables pour la Direction de Leroy Merlin qui préfère se séparer de notre camarade à l'aube de la retraite et malgré son statut de travailleur handicapé.

Inutile de se vanter d'un accord en collaboration avec l'AGEFIPH si c'est pour se défilier à la moindre occasion en envoyant les salariés vers France Travail.

La Section FEC-FO Leroy Merlin exige l'application des dispositions négociées en faveur des travailleurs en situation de handicap et n'hésitera pas à retirer sa signature de l'accord si l'entreprise persiste à refuser d'assumer ses responsabilités et ses engagements.

La Section Fédérale du Commerce & VRP apporte tout son soutien à notre camarade Thierry et condamne les agissements antisyndicaux de la Galaxie Mulliez contre la FEC-FO.

Paris, le 29 février 2024

Contacts :

Bernard VIGOUROUS : Délégué Syndical Central Leroy Merlin France - 06 58 76 09 13

Thierry QUINTON : Délégué Syndical Leroy Merlin France - 06 03 40 39 38

Audrey RICCI : Secrétaire Adjointe de la Section fédérale du Commerce & VRP - 06 78 83 98 35

David MALEZIEUX : Secrétaire adjoint de la Section fédérale du Commerce & VRP - 06 11 13 04 03